

## REGLEMENT TRIATHLON DES MONTS DU LYONNAIS

### Article 1 : Présentation de l'épreuve

Le Triathlon des Monts du Lyonnais est une épreuve officielle de la Fédération Française de Triathlon. Elle se déroule en conformité avec la réglementation sportive 2018 de la FFTRI. Elle est organisée par le Triathlon Club des Monts du Lyonnais (TCML).

### Article 2 : Conditions de participation aux épreuves et distances

Distances	S	XS	Jeunes 6/9 ans	Jeunes 10/11 ans	Jeunes 12/13 ans
Natation	750 m	400 m	50 m	100 m	200 m
Vélo	20km	10km	1km (VTT)	2km (VTT)	4km (VTT)
Course à pieds	5000m	2500m	500m	1000m	1500m
Catégories	A partir de : -Cadet en individuel - benjamin en relais (1 seule discipline)	A partir de : -benjamins	Mini poussins Et poussins	pupilles	Benjamins
Année de naissance	-2002 et avant en individuel -2006 et avant en relais	-2006 et avant en individuel	2009/2012	2007/2008	2005/2006

### Article 3 : Pièces justificatives

A/ Pièce d'identité à présenter par tous les participants.

En cas d'usurpation d'identité, de fausse déclaration d'identité ou d'âge, il y aura disqualification et saisine de la commission de discipline.

B/ Pour le titulaire d'une licence FFTRI Compétition (pratiquant) :

- Licence parfaitement lisible

C/ Pour le titulaire d'une licence FFTRI Action, Loisir ou Dirigeant :

- Un certificat médical d'aptitude au sport de moins de 1 an à la date de l'épreuve.
- Pass-compétition dûment complété et signé (par le représentant légal si mineur) incluant l'autorisation parentale pour le mineur

D/ Pour les non-licenciés

- Pass-compétition dûment complété et signé (par le représentant légal si mineur) incluant l'autorisation parentale pour le mineur
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition du triathlon de moins de 1 an à la date de l'épreuve.

E/ Dans le cadre d'une course en relais :

- La présentation d'une licence FFN pour la partie natation, FFC pour la partie cycliste et FFA pour la partie course à pied peut se substituer au certificat médical.
- Le certificat médical à remettre est un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition de moins de 1 an correspondant à la participation de l'équipier concerné (natation ou cyclisme ou course à pieds).
- Dans tous les cas de figure, en cas de non présentation de pièces demandées ou en cas de présentation de pièces non conformes, aucune remise de dossard et aucun remboursement ne sera effectué.

#### Article 4 : montant et modalité d'inscription :

Enfants	
Licencié	Non licencié
4€	7€

Inclus pass-compétition : 3€

S avant le 28 juin 2018 minuit				S le 1er juillet sur place			
Individuel		Relais (prix/pers.)		Individuel		Relais (prix/pers.)	
licencié	Non licencié	licencié	Non licencié	Licencié	Non Licencié	Licencié	Non licencié
26€	32.50€ 26 + 6.5 PC	10.5€	13.5€ 10.5 + 3 PC	31€	37.5€ 31 + 6.5 PC	13.5€	16.5€ 13.5 + 3 PC

XS avant le 28 juin 2018 minuit				XS le 1er juillet sur place			
Individuel		Relais (prix/pers.)		Individuel		Relais (prix/pers.)	
licencié	Non licencié	licencié	Non licencié	Licencié	Non Licencié	Licencié	Non licencié
18.5€	21.5€ 18.5 + 3 PC	7.5€	10.5€ 7.5 + 3 PC	21.5€	24.5€ 21.5 + 3 PC	10.5€	13.5€ 10.5 + 3 PC

PC = Pass Compétition = prix d'une licence journée pour une course (cf art.5)

Clôture des inscriptions le jeudi 28 juin à minuit.

Il sera ensuite possible de s'inscrire sur place dans la limite des places disponibles (délais cf art.9)

Le tarif pour l'inscription à une 2<sup>ème</sup> course pour un même concurrent est de moins 50%. L'inscription sur 2 courses, le XS+S, ne sera autorisée qu'à partir de Junior (1999 et 2000).

#### Article 5 : PASS compétition

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, il est obligatoire de souscrire au PASS COMPETITION quand vous n'êtes pas licencié à la FFTRI ou si vous êtes détenteur d'une licence Action, Loisir ou

Dirigeant. Le prix de ce PASS est fixé par la Fédération et la Ligue de Triathlon Rhône-Alpes. Toutes les courses adultes et enfants sont concernées.

Tous les participants non-licenciés FFTRI devront remplir le document « PASS compétition » (sur place ou téléchargeable sur le site internet) et le donner le jour du retrait des dossards pour participer à leur épreuve.

### **Article 6 : Horaire de départ / Programmes**

- XS : 9h45
- Mini-poussins – Poussins, « Jeunes 6/9 ans » : 11h30
- Pupilles, « Jeunes 10/11 ans » : 12h
- Benjamins, « Jeunes 12/13 ans » : 12h30
  
- S : 14h30
  
- Récompenses enfants /XS : 14h
- Récompenses S : 17h

### **Article 7 : Chronométrage**

Le chronométrage sera effectué par un système de puce électronique. La puce électronique sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ.

La puce est récupérée par l'organisation à l'arrivée de la course.

Toute puce non-rendue est facturée 15€ par l'organisation.

### **Article 8 : Sécurité**

La sécurité routière est assurée par le comité d'organisation.

La responsabilité médicale sera assurée par une association de secouriste. Celle-ci pourra décider de la mise hors-course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Tout coureur mis hors-course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

Circuit-vélo : des signaleurs seront présents sur différents points (carrefours, traversées de routes...). Leur mission est de vous indiquer le parcours et non d'arrêter les automobilistes afin de vous faire passer prioritairement à un stop. Merci de les respecter et de faire attention à vous. Les routes sont non privatives, les concurrents doivent respecter le code de la route : rouler à droite, contrôler sa vitesse, rester maître de sa trajectoire sous peine de disqualification et de sanction ; port du casque rigide obligatoire.

Il est interdit pour tout véhicule ne faisant pas partie de l'organisation de suivre un concurrent lors du parcours vélo, sous peine de mise hors course du concurrent.

Le vélo doit uniquement être mû par la seule force musculaire du concurrent.

Natation : t° de l'eau inférieur à 16° : combinaison obligatoire.

T° de l'eau supérieur à 24° : combinaison interdite. Dans ce cas, seul le port d'un maillot de bain ou d'une tri fonction est autorisée.

## **Article 9 : Retrait de dossard**

Les dossards sont à retirer sur présentation des documents nécessaires aux horaires suivants :

- Le dimanche 1 juillet de 8h00 à 13h30
- Fin des inscriptions XS : 9h15, jeunes 6/9 : 11h00, jeunes 10/11 : 11h, jeunes 12/13 : 12h00, S : 13h.

## **Article 10 : Dossard et numéro de dossard**

Pour l'épreuve de natation, le port du bonnet de bain fourni par l'organisation comportant votre numéro de dossard est obligatoire. Les féminines auront un bonnet rose, les relais un bleu et les individuels masculin un bonnet blanc.

1 seul dossard sera distribué par l'organisation. Il est donc recommandé au concurrent de s'équiper d'une ceinture porte-dossard.

Pour les épreuves de vélo et de course à pied, le port du dossard fourni par l'organisation est obligatoire et doit être entièrement visible, et correctement attaché par 3 points d'attache. Les épingles ne sont pas fournies par l'organisation. Le dossard ne doit être ni plié, ni coupé.

Pour l'épreuve du vélo, le dossard doit être visible à l'arrière, pour l'épreuve de course à pied, à l'avant.

Un concurrent qui franchit l'arrivée sans dossard lisible (et non visible) de face ne sera pas classé.

Aucun dossard n'est envoyé par la poste.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## **Triathlon féminin :**

Le TCML souhaite promouvoir l'accès du triathlon aux femmes. Ainsi, nous proposons :

- Un endroit réservé et dans lequel elles pourront se changer en toute intimité
- Départ décalé de 5min avant le départ des garçons et des relais pour le XS
- Départ décalé de 2mn avant le départ des garçons et des relais pour le S
- Des toilettes réservées aux femmes
- Un briefing d'avant course pédagogique et adapté à un public débutant
- Des primes identiques pour le « top 3 » femmes et le « top 3 » hommes
- Des « vélos ouvreurs » identifiant la femme et l'homme de tête.

## **Triathlon développement durable :**

Le TCML s'engage à organiser un triathlon qui préserve le plus possible le bel écrin de nature qui accueille cette compétition.

Le TCML s'engage :

- A promouvoir l'ouverture de l'épreuve au public féminin
- A n'utiliser que des contenants réutilisables, des gobelets en carton ou biodégradables ou des contenants consignés
- A mettre en place une signalétique adaptée et claire autour des « zones de propreté » et communiquer sur cette thématique lors de l'exposé de course afin d'optimiser la démarche de collecte notamment vis-à-vis des non licenciés
- A mettre en place un tri sélectif des déchets en partenariat avec les autorités locales afin de s'assurer de la faisabilité de l'action
- A favoriser le recours à l'économie locale et/ ou au commerce équitable
- A valoriser les producteurs locaux pendant l'événement (stand, marché de producteur...)

### **Article 11 : pénalités**

Le règlement de la FFTRI s'applique dans son intégralité, y compris les sanctions prévues en cas de non-respect de celui-ci :

- Carton jaune : stop and go, mise en conformité
- Carton bleu : faute de drafting, Zone de pénalité sur les épreuves distance XS et S (durée de la pénalité 1min)
- 3 cartons bleus : coureur disqualifié
- Carton rouge : coureur disqualifié.

### **Article 12 : briefings**

Le briefing est effectué 10 minutes avant chaque épreuve.

### **Article 13 : Triathlon en relais**

Un relais est composé au minimum de 2 personnes, au maximum 3 personnes.

Les distances maximales autorisées pour une seule discipline sont fonction de la catégorie d'âge :

- Mini-poussin : distance jeune 8/11 ans
- Poussin : distance jeune 10/13 ans
- Pupille : distance jeune 12/13 ans
- Benjamin : distance XS
- Benjamin : distance S

Les relayeurs peuvent effectuer plusieurs disciplines sous réserve que le format de course total soit ouvert à leur catégorie d'âge en individuel.

Pour la distance XS, possibilité de course en binôme, en accompagnement d'un débutant.

### **Article 14 : Assurances**

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagé, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée,

pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Individuelle accident : il appartient aux licenciés de vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt ainsi que de celui des non licenciés de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.

Domage matériel : ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants. Notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

Vol et disparition : les participants reconnaissent la non-responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

### **Article 15 : protection des données**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions d'autres sociétés. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous l'écrire en nous indiquant vos noms, prénoms et adresse.

### **Article 16 : droit à l'image**

Chaque participant mineur ou majeur, autorise la prise et la reproduction et la publication de photos ou d'images le représentant prises lors de cette manifestation pour en rendre compte. Les images ne devront porter atteinte ni à sa réputation ni à sa vie privée.

### **Article 17 : remboursement et pénalités financières en cas de désistement ou d'annulation**

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage...)

Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo rouge, foudre...)

Annulation intervenant plus de 15 jours avant le départ de l'épreuve :

L'organisation retiendra une somme forfaitaire de 5 euros pour frais de dossiers, quel que soit le motif de l'annulation.

Annulation intervenant pendant les 15 jours précédents le départ de l'épreuve ne pourra donner lieu à aucun remboursement, sauf sur présentation d'un certificat médical justificatif. La déduction de 5 euros forfaitaires sera réalisée. Toute demande de remboursement devra impérativement être faite dans un délai de 3 jours après l'épreuve, cachet de la poste faisant foi.

### **Article 18 : acceptation du règlement**

La participation à l'épreuve implique l'acceptation complète du présent règlement.

Bravo pour l'avoir lu ! Merci d'avoir choisi notre épreuve, et bonne course !

